



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Formulaire de candidature Contrat/stage armées-jeunesse 2011

**ENVOYER EXCLUSIVEMENT LE DOSSIER D'INSCRIPTION
AUX TUTEURS ET NON A LA COMMISSION ARMEES JEUNESSE**

Nom : Prénom :

Né(e) le : à : Nationalité :

Adresse :

Code postal - Ville : N° de téléphone à contacter :

Adresse messagerie internet :@.....

Aurez-vous le statut d'étudiant (inscrit dans un établissement universitaire) pendant le contrat/stage ? Oui Non

Si non, depuis quand n'avez-vous plus le statut d'étudiant ?

Un stage est-il exigé par votre établissement universitaire pour la validation de votre cycle d'étude ? Oui Non

Une convention est-elle imposée pendant votre période de stage ? Oui Non

Aurez-vous moins de 27 ans pendant le stage ? Oui Non Si non, préciser votre âge :

Avez-vous déjà travaillé au ministère de la Défense (stage armées-jeunesse, vacation, réserve, autres) ?

Oui Non A préciser : Date :

CURSUS SCOLAIRE :

Dernier établissement fréquenté (avec dates) :

Niveau d'études (en cours) : Bac + 3 Bac + 4 Bac + 5 Bac + 6 Bac + 7

Diplôme en préparation :

OFFRE DEMANDÉE :

Référence de l'offre : CAJ/...../..... Intitulé de l'offre :

Dates souhaitées :

Quelles compétences estimez-vous posséder pour satisfaire à cette offre ?

Fait à, le Signature du candidat :

- Pièces à fournir obligatoirement au tuteur :**
- 1 formulaire de candidature,
 - 1 curriculum vitae,
 - 1 photocopie de la carte d'identité recto et verso en **cours de validité**,
 - 1 photocopie d'un document comportant le **numéro personnel INSEE (13 chiffres + 2) (carte vitale, ...)**,
 - 1 photocopie de la carte d'étudiant de l'année en cours ou de l'année précédente,
 - 1 règlement daté et signé,
 - 1 modèle de coupon réponse.

REGLEMENT

A lire attentivement afin d'éviter toute erreur d'appréciation

Les contrats et stages armées-jeunesse

Chaque année, le ministère de la Défense propose au sein de ses établissements des centaines de contrats et de stages.

Toutes les périodes concernant des étudiants ou des jeunes diplômés de niveau Bac + 3 ou plus ont la dénomination :

- "contrats armées-jeunesse", ces périodes ne s'inscrivent pas dans le cadre des études universitaires obligatoires
- stages "sous convention" gratifiés ou non, ces stages sont prévus dans le cadre des études universitaires

Les contrats et les stages armées- jeunesse concourent au renforcement du lien armées-nation et répondent à plusieurs objectifs :

- permettre aux organismes de la Défense de faire effectuer des études ponctuelles par des jeunes diplômés (contrat armées-jeunesse),
- offrir une expérience professionnelle à des étudiants ou à des jeunes diplômés,
- faire mieux connaître le monde de la Défense et ses missions.

Les périodes armées-jeunesse sont :

- soit **des contrats de travail à durée déterminée (rémunérés)** : le travail proposé répond à un besoin de l'organisme d'accueil. Dans ce cas, un contrat de travail de trois mois maximum (CDD) est établi par la direction des ressources humaines du ministère de la Défense.
Le jeune n'a pas le statut d'étudiant, il est agent non-titulaire du ministère de la Défense.
- soit **des stages sous convention (gratifiés ou non)** ⁽¹⁾ : le stage est nécessaire à la validation du diplôme. Par conséquent l'établissement universitaire contrôle le contenu du stage. Le ministère de la Défense accueille le stagiaire pour qu'il complète sa formation. Dans ce cas une convention est signée entre l'étudiant, l'établissement universitaire et le ministère de la Défense (organisme d'accueil). La durée du stage est limitée à 6 mois, **le stagiaire a le statut d'étudiant.**

⁽¹⁾ est obligatoirement gratifié : un stage sous convention d'une durée supérieure à 40 jours de présence effective sur la période de stage et d'une durée supérieure à 2 mois. La gratification est calculée sur la base de 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit environ 30 % du SMIC.

Le catalogue

La Commission armées-jeunesse établit chaque année un catalogue comprenant :

- **des "contrats armées-jeunesse"** 1 à 3 mois maximum (aucune convention ne sera signée à l'issue)
- **des stages "sous convention armées-jeunesse" (gratifiés ou non)** 1 à 6 mois maximum

Ce catalogue est établi par compilation des propositions faites par les tuteurs (établissements et unités) et validé par les directeurs (armées et directions).

Chaque proposition précise :

- l'adresse du tuteur
- le lieu du stage
- le sujet
- la durée et période du stage
- les conditions matérielles

Le catalogue est consultable et téléchargeable sur les sites Internet suivants (à compter du 15 novembre 2010), une mise à jour est effectuée tous les mois :

Intredef
www.defense.gouv.fr/caj
www.defense.gouv.fr/das
www.ihedn.fr
www.infostages.com
www.letudiant.fr

Le dossier

Pour un "contrat armées-jeunesse" rémunéré

- 1) **Le candidat, jeune diplômé** doit télécharger et déposer un dossier auprès du tuteur désigné au catalogue.
- 2) Le candidat est informé de l'acceptation ou du refus de sa candidature par le tuteur.
- 3) Le candidat renvoie le coupon réponse sous 8 jours (un non retour entraîne l'annulation de la candidature).
- 4) Un contrat de travail sera établi par la direction des ressources humaines du ministère de la Défense et signé par le candidat.

Pour un stage "sous convention armées-jeunesse"

Le stage sera gratifié si sa durée est supérieure à 2 mois et de 40 jours de présence effective (1)

- 1) **L'étudiant** doit contacter le tuteur désigné au catalogue et déposer un dossier.
- 2) **Le tuteur** avertit l'étudiant de son acceptation et éventuellement des ajustements ou de son refus.
- 3) **Le tuteur** établit une convention de stage avec l'étudiant et l'établissement d'enseignement.

(1) Référence : Circulaire NOR : BCFF0917352C du 23 juillet 2009 du ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

La réalisation du dossier par le postulant

- Transmettre **au plus tard deux mois et demi avant** le début de la période **par courrier au tuteur** les pièces suivantes (documents bien lisibles et dûment complétés) :

	"contrat armées-jeunesse"	STAGE "sous-convention armées-jeunesse"
Formulaire de candidature rempli accompagné d'une photo d'identité récente	OUI	OUI
Curriculum vitae (une page recto maximum)	OUI	OUI
Photocopie de la carte nationale d'identité (recto et verso) en cours de validité ou passeport	OUI	OUI
Photocopie de l'attestation de sécurité sociale du candidat (obligatoire, le numéro de sécurité social bien lisible)	OUI	NON
Photocopie de la carte d'étudiant de l'année en cours ou de l'année précédente (suivant le cas)	OUI	OUI
Règlement daté et signé	OUI	OUI
Modèle de coupon réponse	OUI	OUI

- **Télécharger le dossier d'inscription** (formulaire de candidature, règlement, coupon réponse) sur le site internet (www.defense.gouv.fr/caj).

Pour tous renseignements :

**Commission armées-jeunesse
Ecole militaire
21, place Joffre – Case 20
75700 PARIS SP 07**

FAX : 01.44.42.59.94

A, le.....

Signature du candidat :



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



FICHE D'ÉVALUATION DE CONTRAT/STAGE 2011

(à remplir uniquement par l'étudiant et à retourner à la fin de la période directement à la Commission armées-jeunesse)

NOM : Prénom :

Référence du contrat/stage : CAJ/ /

Période du contrat/stage : du / / 2011 au / / 2011

Diplôme préparé :

Niveau d'études : bac + 3 bac + 4 bac + 5 bac + 6 bac + 7

Le stage est-il exigé par votre établissement universitaire pour la validation de votre cycle ? Oui Non

Le sujet du stage est-il imposé par l'établissement universitaire ? Oui Non

Comment avez-vous eu connaissance des contrats/stages armées-jeunesse ?

Etes-vous satisfait(e) de votre contrat/stage ?

Très bien Bien Moyen Insuffisant

Ce contrat/stage correspondait-il à vos attentes ?

Le contrat/stage a-t-il fait évoluer votre opinion sur la Défense ? Pourquoi ?

De quelle manière avez-vous eu connaissance des contrats/stages armées-jeunesse ?

site Internet Commission armées-jeunesse site Internet I.H.E.D.N site Internet onisep
 site Internet C.I.D.J site Internet D.A.S Affiche
 site Internet l'Étudiant Autre (à préciser).....

Observations diverses :

Retourner la fiche à l'adresse suivante:

Commission armées-jeunesse
École Militaire
21 place Joffre – Case 20
75700 Paris SP 07

Merci pour votre collaboration